

Nanterre, le **25 JAN. 2024**

Arrêté n° 2024-DAJA- 02

### Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R. 330-2 1°, R. 330-3 et R. 330-4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 23.066 en date du 7 juillet 2023 portant organisation des services départementaux ;
- Vu la décision du 11 octobre 2023 affectant Monsieur Nicolas Aurières à la Direction des affaires juridiques et de l'Assemblée pour exercer les fonctions de Directeur à compter du 16 octobre 2023 ;

### - ARRÊTE -

**ARTICLE 1 :** Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, est nommé personne responsable de l'accès aux documents administratifs.

A ce titre, il est responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques. Il est chargé de réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques, de traiter les éventuelles réclamations, de veiller à leur instruction et d'assurer la liaison entre les services du Département et la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

**ARTICLE 2 :** Délégation de signature est accordée à Monsieur Nicolas Aurières, Directeur des affaires juridiques et de l'Assemblée, à l'effet de viser ou de signer tous les actes ou les correspondances relatifs à l'exercice des attributions mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20240125-2024-DAJA-02-AI  
Date de télétransmission : 26/01/2024  
Date de réception préfecture : 26/01/2024



**Nous contacter**

Conseil départemental des Hauts-de-Seine  
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92



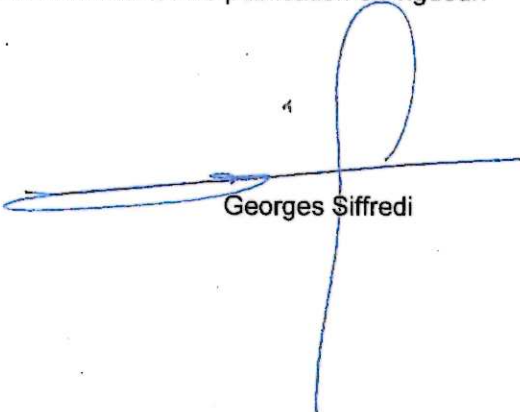
[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)



**Nous rendre visite**

57, rue des longues Raies - 92000 Nanterre

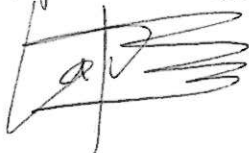
**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

4  
  
Georges Siffredi

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex*

**Pour Ampliation**

*Chef de l'unité Culture et Institutions*



Accusé de réception en préfecture  
092-229200506-20240125-2024-DAJA-02-AI  
Date de télétransmission : 26/01/2024  
Date de réception préfecture : 26/01/2024